RÉSOLUTION du Regroupement des commissions scolaires de la Montérégie (RCSM) présentée aux députés membres de la commission de la culture et de l'éducation sur le projet de loi nº 105 modifiant la Loi sur l'Instruction publique

1. Préambule

La Montérégie et ses caractéristiques

Selon l'*Institut de la statistique du Québec*, la Montérégie est la deuxième région la plus populeuse au Québec, après la grande région de Montréal. Le territoire est subdivisé en 15 MRC (municipalités régionales de comté) qui se répartissent 177 municipalités ; lesquelles sont constituées de zones urbaines, semi-urbaines et rurales.

À tous les niveaux, le portrait de la région se définit par sa diversité. La population se classe dans toutes les strates qualifiant les niveaux de statut socioéconomique et de défavorisation. Les recensements révèlent une croissance démographique hétérogène qui influence la densité de la population, selon la proximité ou l'éloignement des grandes villes. Cette diversité crée un portrait de clientèle très différent d'une commission scolaire à l'autre, et parfois même, à l'intérieur d'une commission scolaire.

Le RCSM - Regroupement des commissions scolaires de la Montérégie

Le RCSM existe depuis 1997 et réunit sept (7) commissions scolaires de la Montérégie, membres de la *Fédération des commissions scolaires du Québec*. Les présidents et les vice-présidents de ces commissions scolaires en composent le conseil d'administration avec les directeurs généraux qui participent aux rencontres sans droit de vote. Les différentes opérations du RCSM favorisent

l'optimisation des résultats, comme par exemple, l'organisation du perfectionnement à l'ensemble des commissaires de la région.

Tout en reconnaissant l'autonomie et le caractère distinct de chacune des commissions scolaires, le RCSM a pour mission première de promouvoir les intérêts du réseau public d'éducation. Pour accomplir cette mission, il poursuit les visées suivantes :

- Il favorise et assure la représentation des membres au sein des organismes voués au développement régional. Mentionnons, par exemple, la présence d'un membre au *Conseil régional des partenaires du marché du travail de la Montérégie*, à la *Table sur la persévérance scolaire*, ainsi qu'aux associations régionales de sport, de loisir et de culture ;

- Il met en place des mécanismes de concertation et participe, avec d'autres instances, à l'avancement de dossiers d'intérêt commun, d'ordre politique, pédagogique, financier ou administratif ;

- Il fait les représentations nécessaires pour faire valoir publiquement les positions communes des commissions scolaires.

Composition du Regroupement des commissions scolaires de la Montérégie (RCSM)	
COMMISSIONS SCOLAIRES	**Nombre total d'élèves 2014-2015**
Commission scolaire des Hautes-Rivières *Mme Andrée Bouchard, présidente* *M. Pierre Boudreau, vice-président* *M. Éric Blackburn, directeur général*	19 127
Commission scolaire des Patriotes *Mme Hélène Roberge, présidente* *M. Alain Langlois, vice-président* *M. Luc Lapointe, directeur général par intérim*	31 522
Commission scolaire de Saint-Hyacinthe *M. Richard Flibotte, président* *Mme France Martin, vice-présidente* *Caroline Dupré, directrice générale*	14 320
Commission scolaire de Sorel-Tracy *M. Denis Rajotte, président* *Mme Sylvie Labelle, vice-présidente* *Mme Claudine Lachapelle, directrice générale*	5 763

Commission scolaire des Trois-Lacs *Mme Francine St-Denis, présidente* *M. Gilbert Maltais, vice-président* *Mme Sophie Proulx, directrice générale*	15 571
Commission scolaire du Val-des-Cerfs *M. Paul Sarrazin, président* *Mme France Choinière, vice-présidente* *M. Éric Racine, directeur général*	16 103
Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands *M. Frank Mooijekind, président* *Mme Sylvie Montpetit, vice-présidente* *M. Marc Girard, directeur général*	9 704
Coordination : *M. François Grenon, FCSQ*	
TOTAL :	**112 110**
Le nombre total d'élèves en 2014-2015 inclut les secteurs de la formation générale des jeunes, des adultes et de la formation professionnelle.	

2. Résolution

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de loi nº 105 « Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique » à la suite du retrait du projet de loi nº 86 ;

CONSIDÉRANT que le projet de loi nº 105 comporte des enjeux importants pour les commissions scolaires ;

CONSIDÉRANT que la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) dépose un mémoire présentant la position de l'ensemble de ses commissions scolaires membres découlant des travaux menés par les commissions permanentes de la FCSQ les 26 et 27 août derniers :

IL EST RÉSOLU de porter à l'attention des membres de la Commission de la culture et de l'éducation, certains des éléments de convergence :

- Nous sommes d'accord avec le droit de vote aux commissaires-parents ;
- Nous souhaitons que l'ajout d'un commissaire coopté demeure au choix des conseils des commissaires ;
- Nous demandons que la composition du comité de répartition des ressources soit paritaire et composé uniquement de personnel administratif. Nous voulons aussi que ses recommandations soient soumises à la majorité simple des membres du conseil des commissaires (et non au 2/3) ;

- Nous voulons que la décentralisation des enveloppes budgétaires vers les établissements demeure une responsabilité de la commission scolaire ;
- Nous sommes en désaccord avec les pouvoirs de directive du ministre puisqu'ils sont incohérents avec le maintien de la gouvernance actuelle ;
- Nous estimons que le guide des bonnes pratiques en matière de décentralisation devrait être élaboré en collaboration avec les commissions scolaires.

IL EST PROPOSÉ PAR Hélène Roberge, présidente de la Commission scolaire des Patriotes

APPUYÉ PAR Frank Mooijekind, président de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands

QUE le RCSM appuie le mémoire de la FCSQ présenté devant la Commission de la culture et de l'éducation le 22 septembre 2016, dans le cadre des consultations particulières sur le projet de loi nº 105 « Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique ».